



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

Le 5 juillet 2021

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 5 juillet 2021 et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Hervé Provencher, Maire

Mme Suzanne Vachon, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
Mme Lucie Coderre, conseillère district 6

Le conseiller Yvon Therrien, conseiller district 5, est absent.

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée par ce dernier ouverte.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous.

Tout le monde est heureux d'être de retour en présence.

SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19

Le conseil de la municipalité de Saint-Claude siège en séance ordinaire ce 5 juillet 2021 avec public. La situation concernant le COVID-19 évolue de jour en jour. Considérant les nouvelles mesures gouvernementales, et par souci de contribuer à l'effort collectif d'assurer la santé, la présence des citoyens est permise pour les zones jaunes et vertes, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur. Il est possible que le public soit admis à partir de juillet.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
5 JUILLET 2021

- 1- Séance du conseil en temps de COVID-19
- 2- Ordre du jour
- 3- Adoption de l'ordre du jour

- 4- Adoption du procès-verbal
- 5- Demande CPTAQ : aliénation de terrain Richard Randlett et Kathleen Connolly
- 6- Demande de Christian Coutu : occupation domaine public – chemin Larochelle
- 7- Demande de Mario Bolduc : ponceau d'entrée 361, rang 9 et creusement de fossé
- 8- Période des questions
- 9- Incendie
- 10- Voirie
 - a) Mandat contrôle de la qualité travaux de voirie
 - b) Ajout de travaux de voirie
 - c) Projet de mise à niveau de la rue Dostie et asphaltage
 - d) Changement ponceau Grande-Ligne avec Municipalité de Val-Joli
 - e) SQ : projet silhouettes
 - f) Réserve d'abrasif
- 11- Loisirs
- 12- Barrage (réparations)
- 13- Projet enseignes – demande de subvention projet structurant
- 14- Ajout de module système comptable (dossier central)
- 15- Destruction d'archives
- 16- Période de questions
- 17- Comptes
- 18- Correspondance
- 19- Varia

2021-07-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2021-07-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le procès-verbal du 7 juin 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

2021-07-03 DEMANDE D'ALIÉNATION RANDLETT/CONNOLLY-VENTE PRODUCTEUR DE LA RÉGION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a reçu de Julie Guilmain, mandataire de M. Richard Randlett et Mme. Kathleen Connolly (demandeurs), une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation d'une partie du lot 5 817 300 et de vendre la totalité du lot 5 817 291, portant numéro civique 273 rang 8 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Randlett a fait l'acquisition de la propriété du 273 Rang 8 le 17 avril 1989;

CONSIDÉRANT QUE Mme Kathleen Connolly a fait l'acquisition de la propriété du lot 5 817 291 le 23 janvier 1989;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone agricole permanente connue comme étant la zone AG-4 selon le zonage municipal en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les demandeurs désirent vendre une partie du lot 5 817 300 et la totalité du lot 5 817 291 a un producteur agricole contiguë;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la subdivision du terrain n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles environnantes actuelles étant donné que l'acheteur prévoit cultiver la terre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil appuie la demande de M. Richard Randlett et Mme Kathleen Connolly et recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande d'aliénation.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

**2021-07-04 DEMANDE DE MARISE LAROCHELLE ET CHRISTIAN COUTU :
ACCORDANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN
VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-278 -CHEMIN LAROCHELLE**

CONSIDÉRANT QUE Madame Marise Larochelle et Monsieur Christian Coutu ont fait une demande écrite en date du 10 juin 2021 pour obtenir une autorisation de passer une conduite et un fil électrique sous le chemin Larochelle en vue d'alimenter leur garage ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Marise Larochelle et Monsieur Christian Coutu sont propriétaires du lot 5 817 742 (maison) et 5 818 105 (garage), matricule 9552 00 0121 situé au 142, chemin Larochelle.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a adopté le règlement numéro 2009-278 relatif à l'occupation de son domaine public ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation peut être accordée par résolution du conseil ou par servitude notariée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Claude autorise l'occupation de son domaine public.

QUE la présente résolution soit inscrite au Registre des autorisations.

QUE le requérant doit se conformer à la section 3, les articles 18 à 20 du règlement 2009-278.

QUE les travaux doivent être exécutés aux frais du propriétaire sous la surveillance du responsable de voirie selon les règles de l'art.

QUE les propriétaires puissent choisir de faire notarié à ses frais le droit s'il le désire. Si ce choix est retenu, le conseil autorise le maire, Hervé Provencher et la directrice générale, France Lavertu, pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

**2021-07-05 DEMANDE DE MARIO BOLDOC : PONCEAU ENTREE 361, RANG 9
ET CREUSAGE DE FOSSE**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Bolduc, propriétaire du 361, Rang 9 a fait une demande écrite pour le changement du ponceau et un creusage de fossé à la suite de travaux qui ont été réalisés en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement dans l'assiette carrossable ont été accomplis conjointement avec à la municipalité de Val-Joli puisque le chemin est mitoyen ;

CONSIDÉRANT QUE les deux responsables de voirie de chacune des municipalités n'effectuent pas de déplacement de ponceau sans une autorisation du propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entrée charretière incombe aux propriétaires de cette dernière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que le conseil ne peut pas accepter la demande.

Qu'il n'a pas de travaux de creusage de fossé prévus dans ce secteur.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Q. Monsieur Blanchette demande l'avancement concernant le déploiement de la fibre optique.

La directrice générale l'informe de l'avancement et ajoute qu'il peut téléphoner directement à COOPTEL pour connaître le service pour sa résidence directement en donnant son adresse.

INCENDIE :

Aucun point

VOIRIE :

2021-07-06 SOUMISSION CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de prix auprès de trois (3) firmes (Englobes, FNX-innov, EXP) pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des travaux de réfection et pavage des travaux de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la période de soumission s'est terminée le 30 juin dernier et une seule soumission a été reçue et est conforme ;

FOURNISSEUR	MONTANT (\$) INCLUANT LES TAXES
FNX INNOV	31 030,60 \$ mais par quantité estimée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de retenir la soumission de FNX INNOV pour le contrôle de la qualité pour des travaux de réfection et pavage des travaux de voirie au coût maximum permis de 31 030,60 \$ taxes incluses.

QUE la compagnie FNX INNOV doit se coordonner avec le surveillant de chantier WSP afin de ne pas faire de travaux non requis, le contrat est alloué avec les quantités exécutées réellement.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-07-07 TRAVAUX ET COÛTS SUPPLÉMENTAIRES RÉFECTION ET PAVAGE CHEMINS ST-PIERRE, TRONÇON ST-CYR, LAROCHELLE, DES RUES LEPAGE-VIGNEUX ET TRONÇON GÉRARD ET DU STATIONNEMENT DU CENTRE QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'excavation, de rechargement et pavage pour des travaux de **Réfection et pavage chemins St-Pierre, tronçon St-Cyr,**

Larochelle, des rues Lepage-Vigneux et tronçon Gérard et du stationnement du centre Quatre-Vents sont débutés ;

CONSIDÉRANT QUE les clauses générales administratives du BNQ qui font partie de documents d'appel d'offres. À l'article III 4,7,1 de la page 35, il est écrit que le maître de l'ouvrage peut en tout temps apporter des modifications au contrat. Il faut comprendre que ces clauses sont faites pour régir les relations entre le maître de l'ouvrage (municipalité) et l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 2018-313 portant sur la gestion contractuelle, article 32 en cas d'imprévu et s'il devient nécessaire de modifier un contrat en cours de réalisation des dispositions sont prévues (résolutions du conseil) ;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires sont envisagés afin d'offrir une meilleure qualité des travaux ;

- Essai pour sols contaminés et site si requis
- Élargissement de l'intersection rue Côté et chemin Larochelle
- Excavation, remblai, pavage supplémentaire chemin Larochelle
- Excavation, remblai, regard, pavage supplémentaire stationnement centre Aux Quatre Vents
- Pavage rue Dostie afin de mieux marier à la nouvelle structure de chaussée avec le chemin Saint-Pierre (seule rue perpendiculaire avec du pavage existant actuellement)
- Autres

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'autoriser les coûts supplémentaires.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-07-08 DEMANDE PROPRIÉTAIRES RUE DOSTIE : MISE A NIVEAU ET ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE les riverains de la rue Dostie ont fait une demande reçue en date du 3 juin dernier concernant la possibilité de mettre à niveau la rue et d'ajouter du pavage

CONSIDÉRANT QUE la rue Dostie est la seule rue perpendiculaire au chemin Saint-Pierre qui a déjà du pavage ;

CONSIDÉRANT QU'une visite des lieux de la rue Dostie a été faite et que le surintendant de IPR 360 inc. remarque qu'une bonne portion de la rue Dostie est déjà pavée et semble en très bonne condition (environ 30%). Il recommande un recouvrement de cette zone d'un resurfaçage 40mm afin de venir se marier à la nouvelle structure de chaussée de la rue Dostie et le chemin St-Pierre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'autoriser la préparation et le pavage de la rue Dostie en totalité.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-07-09 CHANGEMENT PONCEAU GRANDE-LIGNE AVEC LA COLLABORATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur responsable des travaux de gaz dans le chemin Grande-Ligne a changé une portion d'un ponceau 48 pouces (environ ¼) où la conduite de gaz sera implantée.

CONSIDÉRANT QUE le ponceau de 48 pouces aurait dû être changé en totalité afin de mieux se marier avec nouvelle structure de chaussée et éviter des problèmes éventuellement ;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de voirie de Saint-Claude, Ghislain Daigle, a communiqué avec Pierre Lacasse, responsable de voirie de la municipalité de Val-Joli pour obtenir l'autorisation du changement pour les frais du ponceau et qu'ils ont demandé à l'entrepreneur de procéder à l'installation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a refusé en disant que ce n'est pas au contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu d'exécuter conjointement les travaux de changement du ponceau dans le chemin Gran-Ligne.

Que les responsables de voirie planifieront les travaux.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

SQ : PROJET ACHAT DE SILHOUETTES

Cet item est reporté.

2021-07-10 RÉSERVE D'ABRASIFS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, en prévision de la période hivernale faire des provisions d'abrasifs ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de faire la réserve d'abrasifs pour la saison hivernale 2021-2022.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

2021-07-11 BARRAGE BAZIN (réparations)

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'inspection régulière du barrage Bazin – 2021 réalisée par Jennifer Bergeron, officier en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme FNX INNOV : rapport d'inspection statutaire;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu de faire les réparations requises pour le barrage.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2021-07-12 PROJET STRUCTURANT - ENSEIGNES

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire améliorer le service à la population et aux utilisateurs des différentes infrastructures et différents parcs (Parc de l'Église, terrain de balle, patinoire, jeux de pétanques, bibliothèque Irène-Duclos, centre aux Quatre Vents) par l'installation d'enseignes ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire avoir une meilleure visibilité de son territoire et de ses infrastructures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lucie Coderre, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

QUE la directrice générale, France Lavertu, est autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer tous les documents requis pour présenter et déposer une demande de subvention dans le programme projet structurant auprès du développement Val-Saint-François.

QUE le conseil désire utiliser un montant du FDT de (9 000\$), la provenance d'une portion de l'enveloppe réservée du FDT pour la municipalité de Saint-Claude pour son projet d'enseignes.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2021-07-13 INFOTECH : AJOUT DU DOSSIER CENTRAL

CONSIDÉRANT QU'afin d'améliorer le service auprès des citoyens et professionnels, la municipalité désire se doter du dossier central pour faciliter le travail de recherche et concentrer les informations à un même endroit pour les dossiers clients ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Infotech offre un outil simple et efficace destiné à combler les besoins et regrouper tous les volets d'un matricule dans un support (permis, taxation, demande CPTAQ, photo et autres archives de propriétés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu de procéder à l'achat de module central pour des frais de +/- 2 000\$ de la compagnie Infotech ;

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2021-07-14 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé une firme responsable (HB archivistes), archiviste et gestionnaire d'information, au niveau de la gestion des archives et des documents ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents à détruire (2021-06-10).

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

C : Monsieur Lahaie explique qu'il a passé une gratte dans les sentiers de la Pointe Marchand afin de contrôler les mauvaises herbes.

Q : Diane Lemelin demande si la pente à l'approche du pont du Barrage sera prise en considération afin d'améliorer celle-ci avec les travaux de pavage.

R : Monsieur le Maire l'informe que cela a été mentionné à l'ingénieur responsable des travaux de voirie dans le secteur.

Q. Diane Lemelin s'informe sur le fonctionnement de la Pointe Marchand, l'accessibilité et les règlements pour cet endroit.

R; Monsieur le Maire et la directrice générale l'informent des clauses d'accessibilité qui ont été mises dans le contrat d'acquisition avec Monsieur Marchand et que le lieu est public comme un autre parc municipal.

Q. Diane Lemelin revient sur la réponse concernant la vitesse et l'installation de dos d'âne dans le secteur chemin St-Pierre, installation, pancarte de signalisation pour ralentir la vitesse, dos d'âne, règlement de limite de vitesse et autre.

R. La directrice générale l'informe qu'il doit avec des critères et autres afin de procéder à ce genre d'installation et actuellement le conseil doit évaluer les possibilités pour l'implantation de pancarte ou autres pour limiter la vitesse.

Le maire et le conseil s'engagent à regarder les avenues pour la vitesse dans le secteur du lac.

2021-07-15 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202100511 à 202100608 pour un montant total de 306 233,17\$.

Les paies du mois de juin 2021 pour un total 29 172,30\$.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2021.

VARIA

«Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par la conseillère Suzanne Vachon.

HEURE: 20 heures et 42 minutes.

Hervé Provencher, maire

France Lavertu, directrice générale et
Secrétaire- trésorière

